

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5183

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* En préservant et développant la compétitivité économique des exploitations dans un contexte de concurrence internationale ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le site « Vie publique », « en 20 ans, la France est passée du 2e rang au 5e rang des exportateurs mondiaux de produits agricoles. Le rapport sénatorial publié le 28 septembre 2022 s'inquiète de la baisse du potentiel agricole français malgré une balance commerciale excédentaire de 8 milliards d'euros en 2021. Selon le rapport sénatorial sur la compétitivité de la "Ferme France", les évolutions positives de l'excédent commercial agricole ces dernières années ne s'expliquent que par une hausse des prix sur les marchés internationaux plus rapide que les baisses des volumes exportés. Cette diminution des exportations s'explique en grande partie par la perte de compétitivité des filières agricole et agroalimentaire. »

Une lente érosion qu'il convient de toute urgence d'arrêter.